



Syndicat CGT des cheminots du HAVRE

119 cours de la république 76600 LE HAVRE

Courriel : chemcgtlehavre@wanadoo.fr

Blog : <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/>

Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03



COMPTE-RENDU Réunion de conciliation suite à la DCI régionale du 17 novembre 2010

En réponse à la demande exprimée par les cheminots, lors de la réunion d'information syndicale du 14 novembre dernier, le syndicat CGT a déposé une Demande De Concertation Immédiate adressée au Directeur de Région. Une rencontre régionale motivée par des problématiques touchant l'ensemble des métiers et plusieurs établissements. Nous avons été reçus par les responsables RH régionaux, mais seul le DET de l'EIC était présent !

Points abordés :



Au Fret en ce qui concerne l'ONF : *Nous demandons la tenue d'une table ronde pour débattre d'une nouvelle organisation du travail afin de répondre pleinement aux besoins, avec l'EPIC SNCF et ses Cheminots à statut. Nous demandons également que l'activité Fret organise à minima une école de conducteurs TB de 12 agents.*

Nos demandes ont été transmises mais il nous faudra déposer une DCI spécifique pour que s'instaure un embryon de dialogue social car le pilotage de l'activité fret ne relève pas de la région. A ce jour aucun contact n'a été pris entre le RH régional et le fret suite à notre demande, ce dernier servant de simple boîte aux lettres ! Nous avons fait remarquer que faute de coordination et d'échange avec le fret, la direction prendrait la responsabilité en cas de conflit, d'une situation ingérable, une activité pouvant se positionner à l'inverse de l'autre.



Voies de port : *Nous exigeons de la direction, dès maintenant, des engagements concernant l'emploi par des cheminots à statut sur la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des voies ferrées portuaires et des installations s'y rapportant. Nous demandons un retour à la répartition entre le RFN et le RFP intégrant le FA comme faisceau d'échange. Nous demandons que l'entreprise se positionne clairement en ce qui concerne la maintenance des installations informatique et télécom sur le réseau ferré portuaire. Nous exigeons une hausse des effectifs des différentes filières Equipement sur Le Havre pour pallier à tous ces dysfonctionnements afin de répondre dans les meilleures conditions, au développement du trafic, notamment de Port 2000.*

La direction tente de nous rassurer en affirmant que le choix de répondre par un Groupement D'intérêt Economique permet d'avoir les compétences et se positionner de la meilleure façon. Le cahier des charges correspondant à l'appel d'offres sera connu vers fin décembre et compte tenu des délais, la réponse de l'infra V interviendra fin février 2011 et ce sera une réponse bâtie localement, ce qui est de nature à nous assurer du sérieux et de la volonté de réussir de l'entreprise sur ce point.

Nous avons rappelé qu'au niveau national l'Infrapôle affirme déjà qu'elle n'est pas en capacité de répondre à tout et que de fait, l'externalisation des tâches va s'accroître.

Au vu du faible dimensionnement de l'effectif au Havre nous n'échapperons pas à un effet similaire. La délégation a fait état de la satisfaction exprimé par le port quand a la qualité du travail effectué par l'EPIC mais aussi du reproche quand a son manque de réactivité. Nous avons proposé de renforcer immédiatement les effectifs pour gagner en efficacité et se positionner favorablement pour 2011. Les compétences et les moyens subissent inévitablement un arbitrage financier mais nous risquons à cout égal de perdre le marché pour une mauvaise anticipation et de trop faibles moyens ! Pour autant que la direction en fasse le choix politique et stratégique, Il existe des possibilités d'affectations de ressources sur l'établissement du Havre qui pourraient donner un signe fort sur un site qui peut servir de référence et revaloriser l'image de l'entreprise publique.

La direction entend nos revendications mais nous affirme vouloir travailler ce point en février 2011. Nous avons rappelé que la discussion avec les partenaires du GIE aura lieu avant et que nous ne disposons jamais des informations en préalable. La CGT n'est pas un syndicat d'accompagnement et refuse de discuter d'un projet ou d'une stratégie lorsqu'il ou elle est déjà bouclée. Vouloir réussir cet enjeu majeur à moyens constants consiste à servir sur un plateau nos « partenaires » par une externalisation inévitable des taches.

Pour l'Infra Exploitation la réponse est apportée par l'EPIC mais la direction ne sait pas encore si la réflexion du port est axée sur une logique de résultat ou de moyens. La direction nationale des circulations (DCF) préférant une logique de résultat ce qui lui permettrait de moduler plus facilement l'ouverture des postes en fonction de la charge et d'avoir une possibilité de dégager de la marge. Car elle dit être clair : « la circulation des voies de port ne l'intéresse que si la marge bénéficiaire est largement excédentaire ». La délégation précise que le « transfert » de certains personnels à l'entité portuaire facilite une expertise fine des moyens, ce qui explique la logique du port qui est de favoriser les moyens. La direction propose de nous informer dès que le cahier des charges sortira.

Pour l'informatique et Télécoms la direction hésite et finit par nous assurer intégrer ce service dans le lot 3. La délégation insiste pour que l'entreprise travaille ce sujet en rappelant que le port peut très bien répondre à la demande en utilisant ses propres ressources même si à ce jour cet aspect n'a pas été encore pris en compte. La direction prend l'engagement de porter une attention particulière sur ce dossier.

Sécurité : *Un courrier de l'inspection du travail du 08 octobre, demande à Infrapôle Normandie de faire respecter la sécurité aux entreprises intervenantes. Quelle réponse apporte l'Établissement à ce courrier pour remédier à cette situation en matière de sécurité concernant les intervenants extérieurs ?*

La direction reconnaît les dysfonctionnements et fera respecter les règles de sécurité mais précise qu'il appartient au seul prestataire de prendre les mesures en conséquence. La délégation prend acte mais rappelle la responsabilité du maitre d'ouvrage qui engage la sécurité des personnels SNCF. Il est inadmissible d'appeler à la « vigilance des cheminots » qui ne doit constituer qu'une ultime boucle de rattrapage. La délégation rappelle les obligations de l'entreprise et l'incite à mettre en place des procédures de contrôles sécurité.



Emplois / Qualifications

En ce qui concerne les agents SE nous demandons la reconnaissance des postes à la qualification D afin de reconnaître les nouvelles compétences nécessaires en informatique (PIPC) La direction nous rappelle qu'en 2008 suite à notre demande, l'entreprise à déjà fait un effort en donnant une qualification D supplémentaire soit 2 D, 2 C et 1 B. La délégation a souligné que les postes de SE sont banalisés et que l'impact

économique est faible s'agissant d'une position de rémunération. Nous avons proposé 3D, 1 C et 1 B comme base de discussion mais sans réponse de la direction.

Infra Voie : Concernant les effectifs Voie/SE/Caténaires, devant le tableau noir (réalité du terrain et chiffres à l'appui) dressé par la délégation CGT, la direction nous répond en « chiffrage budgétaire », que le PAT (plan annuel travail) est, certes, en léger retrait à 66% contre 72% en 2009, mais tout va bien ! Pourtant interceptions de voie et ralentissements foisonnent, sans parler de la dégradation des conditions de travail qui touchent, y compris, l'encadrement !

Pour les 4 agents SE, en formation, leur affectation est à voir dans les instances de l'Établissement, affaire à suivre...

Infra circulation : Nous demandons : un 3x8 complet au poste AC du PCD ; le maintien de l'ouverture du poste A en 2x8 du lundi au vendredi ; la création de 2 postes de réserve (1 AMVK + 1 CSRMV) pour les besoins de remplacement dans une configuration où les congés sont de plus en plus refusés à l'équipe circulation portuaire et permettant de mettre en place réellement les renforts travaux ; la mise en place d'un coupeur à la qualification E (TTMV) pour permettre des temps de repos sur les postes CCL, PCD, CS Poste S, 2PRS, 1R, D ; la qualification à C du poste S.

Nous demandons également que les 2 agents AMVM aujourd'hui à l'EIC conservent leur poste de travail, si besoins par une validation au grade d'AMV.

La direction affirme avoir une vision objective de la charge de travail et que l'organisation au 12 décembre est calculée avec de la marge. Un bilan sera réalisé pour réadapter les moyens à la réalité de la charge, courant janvier 2011.

La qualification C au poste S est validée, inscrite pour l'exercice de notations pour le 01 avril 2011.

Les 2 agents AMVM ont réussi la psycho et une validation des acquis sera signée par le DET.

Pour le 2x8 au poste A la délégation a précisé que des travaux sont prévus sur a minima 6 mois. La direction est disposée à prendre en compte si l'équipement confirme officiellement les travaux ce qui n'est pas le cas actuellement. Elle s'engage à relancer début 2011 pour disposer d'une vision plus précise des besoins.

Pour le coupeur pas de refus définitif mais il faut attendre encore le retour sur l'organisation de décembre et cela risque d'alourdir la facture. La délégation a précisé qu'en matière de pénibilité au travail et aménagement des fins de carrière la direction a pris des engagements. Le coupeur ou le temps de remise de service sont des mesures qui rentrent pleinement dans ce cadre. La question du coût ne tient pas et l'amélioration des conditions de travail est de la responsabilité de l'employeur ! Et l'employeur reste la SNCF quel que soit le financeur indirect (RFF, RFP...)

Pour la création des postes réserve la délégation a démontré qu'au bilan affectation emploi apparaît moins deux postes. La direction renvoi vers les instances de l'Établissement pour régler tout en affirmant que le calcul de réserve pointe un excédent de 2.5 après le 12/12.

ECT : Suite à la suppression du TGV Le Havre-Strasbourg, 5 emplois sont menacés. Nous demandons que soit maintenue une charge de travail équivalente pour le maintien sur site de ces emplois.

La direction pense avoir solutionné le problème en répondant aux 4.4 suppressions d'emploi par la satisfaction de 4 demandes de mutations vers Rouen. Elle supprime les agents B et fait appel au « volontaires de l'information » en cas de perturbations pour aider l'ASCT !

ETN : Suite aux problèmes de commande du personnel chez les ADC, nous demandons la mise à niveau des effectifs et l'arrêt de l'utilisation abusive en FAC des agents en roulement. Nous demandons par ailleurs la mise en place de 2 TGM en 2x8 du lundi au vendredi. Nous demandons que l'activité Voyageur organise à minima une école de conducteurs TB de 12 agents

La direction nous assure que l'effectif sera maintenu par le jeu de mutations et que le cadre d'organisation sera de 40 agents en 2011 pour 39 en 2010. Un TGM affecté normalement à Sotteville sera mis à disposition du Havre ponctuellement du lundi au vendredi (LOL). La délégation est revenue sur les « débricolages » fréquents et le taux de régularité qui s'effondre sur le havre Rolleville et le havre Fécamp. La direction se rendra sur site pour évaluer la réalité de nos affirmations ! Une école de conduite est confirmée pour 2011 malgré une diminution sensible des journées de service. (moins 10 JSTGV soit moins 4 agents). Reste à savoir à quel moment de l'année car s'il s'agit de fin 2011 cela ne règlera pas le problème !

Commercial Voyageur : Nous demandons l'arrêt des suppressions de postes sur le périmètre de l'établissement. En ce qui concerne les Assistants DPX du Havre, Yvetot et Vernon nous demandons l'attribution d'une indemnité de continuité de service.

La direction nous affirme se battre pied à pied pour sauver les meubles face aux injonctions de SNCF Voyages en Haute Normandie. L'évolution de la politique de distribution sera évoquée à chaque réunion de DP pour informer les représentants du personnel. Pas de nouvelles bonnes nouvelles ?

Pour les assistants DPX ou ACM cités, une rencontre avec l'établissement sera organisée pour confirmer les besoins et la réalité du dossier. Après validation par le RH régional il deviendra possible d'octroyer cette indemnité

Sur les sujets relatifs à la prime de travail et à la reconnaissance de la pénibilité la direction se contente de transmettre au niveau national.



Sur l'ensemble des établissements, nous demandons un point détaillé du nombre d'embauches ou d'emplois créés suite aux mesures de 2007 concernant la Cessation Progressive d'Activité

La délégation a rappelé les conditions de l'accord CPA qui est national puis décliné en région pour application par **Établissement de la règle deux CPA une embauche !**

La direction nous exprime un satisfecit mais sur des chiffres globalisés régionalement avec un détail de 65 autorisations de recrutement pour un réalisé de 74 dont 22 CPA.

La CGT fera respecter par établissement cet accord et ne se laissera pas enfumer !



CONCLUSIONS ET ANALYSE DE LA CGT

L'ensemble des éléments contenus dans les réponses de la direction ne sont pas de nature à satisfaire aux revendications exprimées par les agents lors de l'information syndicale du 14 novembre. Nous avons proposé à la direction de se revoir pour une nouvelle rencontre comme le prévoit la réglementation et nous n'avons pas été entendus. Quelques avancées à l'infra avec la qualification C au poste S, la validation des acquis pour les deux camarades AMVM, au voyageur avec l'attribution possible de l'indemnité de continuité de service ...Pour le reste pas ou peu d'engagement, malgré une direction obligée de prendre en compte le dossier voies de ports bien poussée par une CGT qui lutte pied à pied pour sauver l'emploi sur le site du Havre.

Les cheminots havrais veulent se battre, cette DCI permet d'envisager de croiser le fer avec une direction qui reste droite dans ses bottes.

Ensemble nous avons les moyens de gagner !